

Le Chef  
du  
Département politique  
fédéral

An die Bundesanwaltschaft  
zur weiteren Behandlung

Berne, le 17 décembre 1942.



17. XII.

A  
B  
Fu

Monsieur Ed. de Steiger, Conseiller fédéral,  
Chef du Département de Justice et Police,

Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre lettre du 16 décembre, D. 5748.- En retour  
ses annexes.

Je vous remercie de me les avoir communiquées et  
de solliciter mon avis.

Si, d'une manière générale, je tiens qu'il faut  
être beaucoup plus libéral envers les journaux satiriques et les  
programmes de cabaret qu'envers la presse ordinaire et surtout la  
presse politique, il va sans dire que je ne puis approuver qu'on  
mette en cause d'une façon aussi "individualisée" un diplomate  
accrédité auprès du Conseil fédéral. Indépendamment du précédent  
que cela crée, des dangers que cela comporte, c'est un manquement  
certain à l'élémentaire courtoisie internationale. Or il m'est  
désagréable que la Suisse manque à ces règles élémentaires d'une  
attitude correcte.

Faut-il tirer de ce qui précède la conclusion qu'on  
doit interdire le spectacle actuel du "Cornichon" ? Je ne le pense  
pas. Il est donné depuis une dizaine de jours déjà au moins. Tout  
le monde en a entendu parler et tout le monde en cause. Si nous  
interventions maintenant, ou bien on nous accuserait d'être très  
lents, ou bien - ce qui serait pire - d'intervenir trop tard in-  
tentionnellement, uniquement pour la forme sans être véritablement  
affectés par le fond.



BA

Par contre, je ne pense pas qu'il soit opportun qu'un pareil programme fasse le tour de la Suisse. Surtout, il me semble qu'on doit avertir la direction du "Cornichon" que de tels programmes sont plus qu'indésirables et qu'ils ne sont pas conformes à l'intérêt du pays; qu'à l'avenir, elle s'en abstienne.

Merci encore.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Annexes.

Del. Golaz